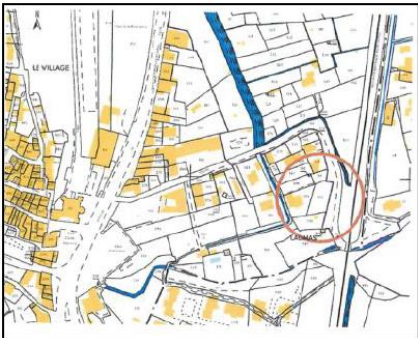
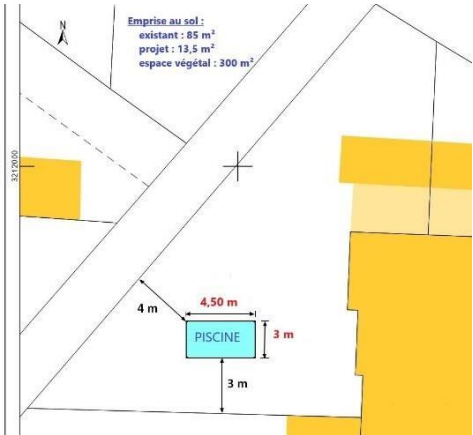


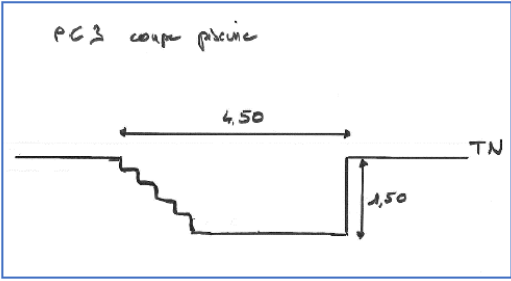



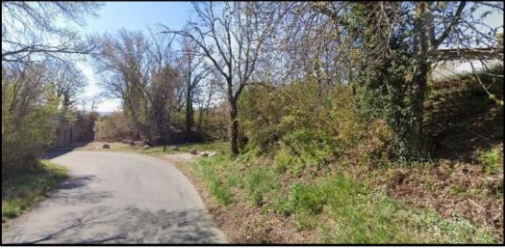
Déclaration préalable pour la construction d'une piscine (hors sol ou enterrée de moins de 100 m²)

- **Dépôt de la demande :**
 - Dépôt en ligne : sur <https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-paa>
 - Dépôt papier : 1 exemplaire à déposer dans votre mairie ou par courrier.

- **Délai d'instruction du dossier complet : 1mois (2mois en secteur de patrimoine protégé - ABF)**

- **Constitution du dossier :**

| PIECES DU DOSSIER | |
|--|---|
| 1- FORMULAIRE | |
| Dépôt en ligne | Dépôt papier |
| <p>Les informations sont à remplir directement sur le téléservice lors du dépôt en ligne : https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-paa</p> <p>Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire CERFA.</p> | <p>Le formulaire est à télécharger sur http://www.service-public.fr</p> <p style="text-align: center;">CERFA N° 16702* (pour maison individuelle) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028</p> <p><i>Rubriques à renseigner :</i> Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (téléphone et mail conseillés), terrain, Rubrique 4.1 - indiquer la description du projet Rubrique 8 – dater et signer</p> |
| 2- PIECES A FOURNIR - Les plan transmis doivent être en format PDF pour les dépôts en ligne. | |
| PLAN DE SITUATION (DP1) | |
| <p>Fournir un plan de situation permettant de localiser votre terrain à l'intérieur de la commune. Vous pouvez réaliser le plan de situation sur le site internet www.cadastre.gouv.fr, Il vous suffit de rentrer l'adresse de votre terrain et d'imprimer ce plan à une échelle de 1/2500^{ème}.</p> <p style="text-align: center;">Voir notice d'aide : réaliser un plan de situation</p> |  |
| PLAN DE MASSE (DP2) | |
| <p>Sur un fond cadastral www.cadastre.gouv.fr, indiquer sur le plan à l'échelle, l'emplacement exact de la piscine.</p> <p>Les dimensions doivent être cotées ainsi que les distances entre le bassin et les limites de propriété. Il est nécessaire d'indiquer, soit sur le plan de masse soit dans le descriptif DP4 :</p> <p><u>L'emprise au sol des constructions existantes sur le terrain</u> <u>L'emprise au sol du projet.</u> <u>La superficie des espaces végétalisés.</u></p> <p style="text-align: center;">Voir notice d'aide : réaliser un plan de masse</p> |  <p>Emprise au sol : existant : 85 m² projet : 13,5 m² espace végétal : 300 m²</p> |

| | |
|--|---|
| <p>PLAN DE COUPE (DP3)</p> <p>Fournir un plan en coupe précisant l'implantation de la piscine par rapport au profil du terrain, Les hauteurs (hors sol) ou profondeur (enterrée), le terrassement ...</p> |  |
| <p>LE PROJET (DP4 et/ou DP11)</p> <p>Fournir des éléments permettant une bonne compréhension du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un descriptif indiquant <u>les matériaux et teintes</u> envisagés, le système de sécurité, le système de filtration, les margelles et plages ... <p>Vous pouvez indiquer les emprises sur cette notice.</p> <p>Si votre projet nécessite la construction d'un local technique d'une hauteur supérieur à 1,80 mètres, celui-ci est constitutif de surface de plancher.</p> <p>L'INSERTION (DP6)</p> <p>Photomontage à partir de la photo de l'existant permettant d'appréhender la piscine dans son environnement.</p> | <p>Avant :</p>  <p>Après :</p>  |
| <p>PHOTO(S) DE L'EXISTANT (DP7 et DP8)</p> <p>Vue élargie du terrain prise à partir de la rue (domaine public).</p> | <p>DP7 vue de près</p>  <p>DP8 Vue de loin</p>  |

Le Service ADS est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité réglementaire et/ou architecturale de votre projet.

Accueil du public en mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban aux horaires indiqués sur le site de la mairie

<https://chateau-arnoux-saint-auban.fr/presentation/>

Contact du service : Tel : 04 86 89 10 14

Courriel : adscasa@mairie-casa04.fr